

seignements acquis depuis lors, il devient facile de répondre. Mais je suis d'avis qu'il existait, pour le guider dans ses calculs, des repères plus faciles à établir et tel qu'ils eussent éclairé la religion de n'importe quel vérificateur compétent. L'un de ces repères se trouve dans la possibilité où se trouvait la banque de réaliser et de publier des dividendes d'année en année. S'il est vrai de dire que, au point de vue abstrait de garantie, comme le laisse entendre les rapports disponibles, il était assez difficile de dire à l'époque que la capitalisation des intérêts de ces comptes devait de toute nécessité constituer un danger; d'un autre côté, si l'on tient compte du fait que cette situation avait pour effet de priver la banque de son actif liquide convertissable en dividendes et en monnaie utilisable pour les fins journalières, ces comptes devaient inspirer les craintes les plus sérieuses. Il est tout aussi nécessaire pour une banque d'ordonner son actif en vue de réaliser des dividendes qu'il l'est de rendre sa solvabilité évidente pour tous par le jeu de la comparaison entre son passif d'ordre général et son actif. Or, le capital et les ressources de cette banque étant ce qu'ils étaient, la capitalisation des intérêts pour des comptes aussi importants, capitalisation faite d'année en année, était de nature à passer pour un procédé plein de périls, et de périls prochains. Par ailleurs je suis d'avis qu'il serait raisonnable de dire que l'existence même de ces comptes nécessitant la capitalisation des intérêts, constituait en soi une circonstance aggravante, compte non tenu des garanties de ces prêts. Qu'une banque laisse passer un dividende, la chose est trop commune pour que l'on y prenne garde. Il est possible d'imaginer des circonstances qui permettent aux directeurs de se croire justifiables de décider de verser des dividendes comme à l'ordinaire, même au cas où les profits des opérations ne seraient pas réalisés en argent liquide, comme c'est le cas pour cette banque. Toutefois avant de laisser s'écouler une autre année, il est hors de doute qu'il importe de prendre les initiatives nécessaires pour liquider de force les comptes qui rendent cette attitude nécessaire. S'il en était autrement, on aboutirait à la situation que nous avons sous les yeux.

Aussi, il y a toujours le danger que pour une raison ou une autre, il se produise une course sur une banque et il lui faut un certain montant d'argent liquide afin de parer à la situation. L'existence d'une cause justifiant une action de ce genre est étrangère à la question. Il arrive en effet de temps en temps que les déposants s'alarment, souvent à tort, et en conséquence ils demandent leur argent. Aucune banque ne devrait perdre de vue la possibilité qu'un incident de ce genre se produise, et être prête à y faire face. A ce point de vue il est inutile de discuter que ces comptes alors portés par la Home Bank étaient rien moins que sûrs, et je suis d'avis que tout auditeur compétent aurait été obligé de les signaler comme tels. Ici encore on s'apercevra que ceci n'a aucun rapport direct sur la suffisance de la sécurité pour le principal et l'intérêt du prêt, mais l'existence de ces prêts considérables était à mon sens, tout à fait contraire à de bons principes bancaires, pour les deux raisons brièvement exposées plus haut, et par conséquent ils mettaient la banque dans une situation très risquée. Pour ces motifs, plutôt que par la comparaison de l'actif et du passif, je pense qu'un auditeur compétent, après s'être rendu compte de l'état des affaires en 1916, aurait été forcé de signaler une situation extrêmement dangereuse relativement à la banque, car il était évident que les dividendes étaient payés à même l'intérêt capitalisé; en d'autres termes, à même des recettes qui n'étaient pas disponibles. Cet auditeur aurait été obligé de s'attaquer au fait alarmant que le montant de l'intérêt ainsi capitalisé et absorbé dans les profits, s'élevait alors à beaucoup plus que tout le capital et la réserve de la banque. Il aurait vu que durant l'année 1915, bien qu'un profit de \$163,900 eût été accusé, l'état réel des affaires était que des intérêts non perçus sur quatre comptes, s'élevant à un montant dépassant \$275,000 avaient été absorbés dans les profits; (p. 270) que dans l'année 1916, pour